

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Juillet-Août 2016



n°142

sommaire



PCDN



JUMELAGE



CPAS

EDITO

Les attentats qui ont durement touché notre pays et l'attentat odieux perpétré à Nice le 14 juillet dernier mettent en exergue la nécessité absolue de prendre toutes les mesures de sécurité lors de l'organisation d'événements attirant des foules importantes.

Le niveau de menace lié aux grands rassemblements en Belgique reste fixé par l'OCAM à 3 sur une échelle de 4 cet été.

Bien que notre ducasse du 15 août ait une dimension locale, il n'en reste pas moins que les soirées engendrent de fortes concentrations de personnes venant d'horizons divers.

Afin de préparer les festivités du 15 août à Ittre dans les meilleures conditions de sécurité, nous avons réuni la cellule communale de sécurité composée des différentes disciplines compétentes, essentiellement, les services de secours (pompiers), la police, l'assistance psycho-médicale, le fonctionnaire communal responsable de la planification d'urgence et le chef du service travaux.

Cet été, la sécurité de tous est devenue notre priorité.

Cette cellule a décidé de mettre en place dans le centre d'Ittre un périmètre délimité et accessible par 4 entrées pour les soirées des 13, 14 et 15 août, à partir de 18 heures.

Ce périmètre sera matérialisé par des barrières HERAS dans les zones non couvertes par du bâti, principalement au niveau du départ du sentier Bauthier et du parking du Délitraiteur.

Le contrôle des 4 points d'entrée sera assuré par une présence policière et un véhicule de garde.

Des fouilles de personnes et de sacs pourront avoir lieu conformément aux dispositions légales de la loi sur la fonction de Police. Les sacs et/ou sacs à dos seront interdits.

Nous vous invitons par conséquent à ne pas prendre de sacs lors des 3 soirées qui vous seront proposées.

Conscients des désagréments que ces mesures provoqueront, nous vous demandons de faire preuve de compréhension. Nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité de tous.

Très attachés à notre fête du 15 août, nous mettons tout en œuvre pour qu'elle se déroule comme chaque année dans une ambiance familiale et conviviale. Les festivités du 15 août offrent, à l'instar de nos ducasses d'Haut-Ittre le week-end des 6-7 août et de Virginal le week-end des 27-28 août, une occasion unique de rencontres, d'échanges et de réjouissances. Nous espérons avoir le plaisir et la joie de vous y revoir nombreux !

D'ores et déjà, nous tenons à remercier vivement toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour que les festivités dans nos 3 villages soient chacune une réussite.

Nous vous souhaitons un excellent mois d'août et de très belles ducasses à Haut-Ittre, Ittre et Virginal.

> Par le Collège,
Ferdinand Jolly, Bourgmestre



PCDN – LES PRO-CHAINS ÉVÈNEMENTS

Le plan communal de développement de la nature d'Ittre vient d'introduire auprès de la Région wallonne son programme 2016-2017.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer quelques événements qui se dérouleront d'ici la fin de l'année :

EN SEPTEMBRE :

une promenade et petit-déjeuner « botanique »

La 3ème opération « 2 poules » contre les déchets ménagers



EN OCTOBRE :

La traditionnelle promenade et petit-déjeuner aux champignons (le 8 octobre)



La presse mobile viendra faire du bon jus de fruits de vos pommes et de vos poires (les 23 et 24 octobre)



EN NOVEMBRE :

La distribution de plants de haies de la Ste-Catherine



> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



POUR LA 3^È ANNÉE, L'OPÉRATION « 2 POULES » REVIENT !



Après le succès des 2 années précédentes, nous allons, à nouveau, proposer à plusieurs familles un nouveau vecteur du développement durable: la commune met à disposition des citoyens 2 gallinacés pour aider à la réduction des déchets alimentaires. Cette nouvelle opération ne concerne évidemment pas les familles ayant reçu 2 poules les années précédentes.

Nouveauté, cette année : avec l'asbl Equinoa, nous pouvons aussi vous proposer des poules de réforme, c'est-à-dire provenant de batteries et qui pourront ainsi terminer leur vie en toute liberté.

COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Concrètement, renvoyez le formulaire de candidature, ci-joint, UNIQUEMENT PAR COURRIER À::

M. Christian Fayt, Echevin de la ruralité

Rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre

Les premiers inscrits (cachet de la poste faisant foi) seront contactés pour une réunion de lancement de l'opération et d'information.

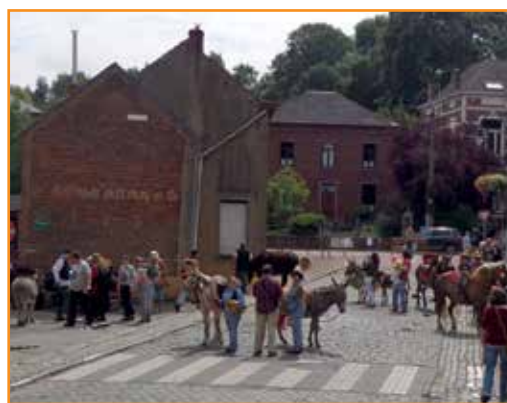
PLUS D'INFORMATIONS SERONT DISPONIBLES SUR NOS SITES INTERNET :

- www.ittre.be
- www.facebook.com/ruralittre et le groupe Facebook : « Amis des poules d'Ittre »



SYNDICAT D'INITIATIVE DE ITTRE

Beau succès pour deux organisations du Syndicat d'Initiative d'Ittre : Le marché des Saveurs et une nouvelle fête campagnarde de l'âne et du cheval.



LES ATELIERS DU PCS

Les Ateliers PCS seront en démonstration le dimanche 25 septembre à la Saint Remy, de 14 à 18h.

Venez découvrir ou redécouvrir la transformation de vêtements, la cuisine et diététique, la terre cuite et enfin la confection de produits cosmétiques et d'entretiens Bio.

L'objectif de ces ateliers, en plus de vous apprendre différentes techniques, est de créer un lieu de rencontre et d'échanges pour les citoyens ittrois.

Profitez de cette séance de démonstrations pour découvrir une nouvelle discipline ou pour vous inscrire aux premiers Ateliers PCS qui auront lieu à partir du mois de novembre.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : Plan de Cohésion Sociale d'Ittre – Lionel Lattenist

l.lattenist@ittre.be - 0484/63.30.38 -

www.pcsittre.wordpress.com



ATELIERS D'INITIATION AU GSM POUR LES SENIORS :

On vous a offert un GSM ? Mais comment bien s'en servir ?

Inscrivez-vous gratuitement à nos ateliers d'initiation au téléphone portable.

Et nous tenterons de répondre à toutes vos questions.

Attention, l'inscription est obligatoire.

Plan de Cohésion Sociale d'Ittre – Lionel Lattenist

l.lattenist@ittre.be - 0484/63.30.38 -

www.pcsittre.wordpress.com

Une initiative du Conseil consultatif des Aînés et du Conseil consultatif de la Jeunesse. Avec le soutien du Plan de Cohésion Sociale et du Collège Communal d'Ittre.



TRAVAUX

SUR LE FRONT DES INONDATIONS

Comme chacun a pu le voir, le mois de juin a été très pluvieux. De nombreuses communes et des citoyens ont subi des dégâts importants.

Je me dois ici de remercier le personnel communal pour leur réactivité et leur présence lors de ces grosses périodes pluvieuses et ce en prenant des risques.

Deux habitations de notre commune ont subi deux fois de suite le désagrément de coulées de boue. Le service communal est bien sûr intervenu immédiatement pour leur venir en aide et trouver des solutions.

Heureusement, les quelques travaux déjà réalisés ont bien fonctionné, cela prouve également que nous avons raison de ne pas nous en contenter, mais continuer de travailler pour protéger nos concitoyens.



Et c'est ce que nous faisons car après les zones d'immersion de la rue des Fonds, sur le ruisseau de Fauquez. Ce sont les zones d'immersion du Ry Goret et du Ry Ternel qui viennent de commencer. Ces deux zones auront un impact important avec la rétention d'eau provenant principalement de l'autoroute (13.000 m³) pour le Ry Goret et 52.000 m³ pour le Ry Ternel à la rue Pezin.



Malheureusement le projet Life n'a pas été retenu par l'Europe. Deux zones d'immersion temporaire étaient reprises dans ce projet. Une à la rue de Baudémont (23.000 m³ et estimée à 160.000 €) pour agir sur le Ry de Baudémont et une sur le Ry Ternel (prairie De Bie) (55.000m³ et une estimation de 424.000€)

Le Collège a décidé la semaine passée d'activer les différentes procédures administratives pour la réalisation de ces deux zones et de prendre en charge les frais inhérents à leur construction.

AU SERVICE TRAVAUX : UNE GRANDE PLACE POUR NOS JEUNES

Soixante jeunes de la commune auront cette année la grande chance de travailler au service travaux. C'est pour eux la manière de découvrir la face cachée des innombrables tâches que doit accomplir le service et pour eux une manière de se mettre au service de la population.

Nous profitons de leur présence pour mettre tout en ordre au sein de nos villages, c'est ainsi que vous les verrez à Fauquez pour que tout soit nickel pour la fête du quartier, à Haut-Ittre pour la Saint-Laurent, ensuite à Ittre pour le 15 août et enfin à Virginal pour la Kermesse.

A côté de cela, le nettoyage des filets d'eau, des classes de nos écoles, l'enlèvement des poubelles publiques, l'arrosage des fleurs de jour comme en soirée lors des grosses chaleurs, le nettoyage de nos rivières, de nos talus, taille des haies, des cimetières, des trottoirs, des parterres, des déchets, des réparations de voirie, des sentiers, le montage et démontage des chapiteaux, le nettoyage des festivités,

Vous avez compris, sans nos étudiants, beaucoup de tâches ne pourraient se réaliser, mais c'est aussi pour eux la meilleure manière de côtoyer le monde du travail et d'obtenir un salaire bien mérité.



AU REVOIR GÉGÉ

Gérard Sempoux nous a quitté ce 15 juillet 2016

C'est avec une grande tristesse que le service travaux a appris la disparation de leur collègue qui venait de prendre il y a moins de trois ans sa pension.

Un homme attachant, toujours le bon mot et surtout disponible.

Entré comme ouvrier communal à la commune de Haut-Ittre, on a pu compter sur lui pour de nombreuses tâches. A côté de son travail : une passion pour son village : Haut-Ittre.

Nous présentons à ses enfants et à sa famille nos plus sincères condoléances.

> **Christian Fayt,**
Echevin des Travaux



PLACE AUX ENFANTS !

Cette année encore, l'Administration Communale d'Ittre, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, participe à l'opération « Place aux enfants » pendant laquelle nos petits citoyens de 8 à 12 ans pourront découvrir un grand nombre d'activités exercées par nos associations, commerçants et entrepreneurs locaux (par exemple la banque Fortis, la maison de repos l'Orchidée, l'entreprise Gascard, la boulangerie La Brioche d'Or, etc.).

Rendez-vous le samedi **15 octobre à la salle polyvalente de Virginal.**

Attention : l'inscription est obligatoire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que votre enfant participe à cette journée.

Nous sommes également à la recherche d'accompagnateur et d'associations hôtes.

CETTE JOURNÉE VOUS INTÉRESSE ?

Contactez-nous par e-mail ou par téléphone : **I.lattenist@ittre.be** ou **0484/63.30.38**

Sur internet : <http://pcsittre.wordpress.be> ou via Facebook sur la page **pcsittre**.

> **Christian Fayt,**
Echevin de la Jeunesse





DE NOUVEAUX DONNS POUR LE MUSÉE MARTHE DONAS

Depuis 4 années, le Musée Marthe Donas organise une exposition d'été consacrée aux œuvres données, déposées ou acquises l'année qui a précédé.

Il faut avouer que la générosité de nombreux mécènes envers le musée est très grande et enrichit toujours plus la collection permanente du musée qui compte aujourd'hui plus de 150 œuvres d'artistes belges.

Vous pourrez, entre autres, admirer une œuvre de Marthe Donas, *les Cinéraires*, second dépôt de la Fédération Wallonie-Bruxelles après *Femme se poudrant*.

Cette exposition permettra aussi au visiteur de découvrir des œuvres de Pierre Caille, artiste multiforme à l'univers riche et merveilleux, à la fois sculpteur, céramiste, graveur, dessinateur...

Nous remercions vivement tous les mécènes qui soutiennent le musée par leur générosité ainsi que l'ASBL Pierre Caille qui également fait don de plusieurs œuvres de l'artiste.

> **Hélène de Schoutheete, Echevine de la Culture**



Marthe DONAS - ?, 19?



Marthe DONAS - ?, 19?



Marthe DONAS - ?, 19?

Musée
Marthe  **Donas**



Marthe DONAS - Les Cinéraires, 19?

Lire aussi dans le petit Tram *Une année d'acquisitions* (2015-2016)

Une année d'acquisitions, du 6 août au 4 septembre 2016.

Les samedis et dimanches de 14 à 18h ou sur réservation (0471 21 63 88) - Entrée gratuite pour les ittrois.

Musée Marthe Donas – 36 rue de la Montagne, 1460 Ittre



SEMAINE DE LA MOBILITÉ : CUVÉE 2016

A vos vélos ! A vos chaussures !

Venez découvrir les magnifiques paysages qui nous entourent.

Comment ? En vélo ou à pied.

Quand ? Dimanche 18 septembre à 10h

Où ? La Capitainerie de l'écluse 5F

Deux circuits accessibles à tous seront proposés pour les vélos : une heure ou deux heures.

Un groupe à pied partira du même endroit pour une balade de 1 heure et demie environ.

Rejoignez-nos nombreux pour un moment convivial et sportif !



> **Hélène de Schoutheete, Echevine de la Mobilité en collaboration avec le conseil consultatif des sports et de la Mobilité**



PROJECTION DU FILM « DEMAIN »

Le 14 juin dernier, une projection du film *Demain* a été proposée par le Collège communal à tous les membres du personnel communal et du CPAS, les mandataires et les membres des conseils consultatifs.

Ce documentaire vivant et passionnant nous fait découvrir toutes les initiatives mises en œuvre à travers le monde pour préserver notre planète, la rendre plus « durable » tant sur le plan écologique que sur le plan humain.

Cinq grands thèmes y sont abordés: l'agriculture, l'économie, l'éducation, la mobilité et la démocratie.

Aucun catastrophisme, seulement une belle façon de montrer comment chacun de nous pouvons agir, suivant nos capacités et nos intérêts, pour préserver notre planète.

Là où nous sommes. Pour nos enfants.

L'idée était de faire découvrir ce film, à ceux qui, dans notre village, s'investissent pour la commune, dans sa gestion journalière, dans l'éducation, dans la réflexion sur son avenir.

> **Hélène de Schoutheete, Echevine de la Culture**



URBANISME

Inventaire du 2ème trimestre 2016 – ont été accordés :

- 10 transformations d'habitations
- 2 nouvelles constructions
- 2 extensions d'habitations et rénovations
- 3 habitations unifamiliales
- 2 logements publics
- 1 renouvellement du réseau d'égout et trottoir
- 1 abattage d'arbres (épicéas)
- 1 régularisation et transformation
- 1 rénovation et extension d'un centre de vacances (sur décision du Ministre)

> **Daniel Vankerkove, Echevin de l'Urbanisme**



MÉRITES SPORTIFS ET MÉRITES CULTURELS

Le **Samedi 22 octobre 2016 à 15 h 00**, se tiendra à Ittre, Salle communale de la rue Planchette, la traditionnelle remise des **Mérites Sportifs** associés aux **Mérites Culturels** d'Ittre

A cette occasion, nous sollicitons votre collaboration pour nous proposer des sportif(ve)s d'une association ittroise ou habitant notre commune mais prestant pour un club hors de celle-ci, susceptibles d'être honorés.



CATEGORIES : UN PRIX POUR :

- Encouragement du fair-play
- Carrière sportive exemplaire
- Entraîneur, membre du comité ou bénévole dont les qualités doivent être mises en évidence
- Jeune sportif(ve) prometteur(se)
- Association, groupement, ... ayant fait un effort particulier de promotion pour la pratique de son sport par les jeunes.
- Sport d'équipe ou individuel.

N'hésitez donc pas à nous recommander votre ou vos candidat(e)s, sachant qu'il est gratifiant de voir ses efforts reconnus par les citoyens de sa commune.

Ces candidatures reprendront les nom, prénom du (de la) candidat(e) ou dénomination de l'équipe, la motivation, les résultats obtenus et les éventuelles prévisions futures. Elles peuvent être présentées par un(e) candidat(e), son entourage, son groupement, ou toute personne ayant connaissance d'un(e) candidat(e) potentiel(le).

Celles-ci sont à envoyer à l'attention de M. Vankerbove Daniel, Echevin des Sports, rue de la Planchette, 2 à 14560 Ittre ou e-mail : d.vankerbove@ittre.be, **pour le 30 septembre 2016 au plus tard.**

Après étude des candidatures proposées, le jury (Conseil Consultatif des Sports) désignera les lauréat(e)s : un pour le Mérite Sportif global et un pour chaque catégorie proposée.

> Daniel Vankerbove, Échevin des Sports

Formulaire de soumission de candidature - MERITES SPORTIFS - 2016 (A envoyer à l'attention de Monsieur Daniel VANKERBOVE, Echevin des Sports, rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre ou par e-mail d.vankerbove@ittre.be pour le 30 septembre au plus tard.)

Candidature proposée par :

Nom : Prénom :

Adresse :

Personnalité proposée :

Nom : Prénom :

Adresse :

Club sportif :

Motivation et/ou performance : Depuis une dizaine d'années dans le comité, en plus d'être joueur, en tant que trésorier et toujours dis-

ponible pour donner un coup de main et tracer le terrain les matins de match (quand je ne sais pas le faire). Sans sa compétence et son dévouement le club ne serait pas ce qu'il est actuellement...

Catégorie :

- Encouragement du fair play
- Une carrière sportive exemplaire
- Un entraîneur, membre de comité ou bénévole dont les qualités doivent être mises en évidence
- Un(e) jeune sportif(ve) prometteur(se)
- Une association, groupement, club, ... ayant fait un effort particulier de promotion pour la pratique de son sport par les jeunes
- Le sport d'équipe
- Le sport individuel.



24^{ÈME} ANNÉE DU JUMELAGE : FESTIVITÉS DES 27 ET 28 AOÛT 2016

VENDREDI 26 :

Ouvert à tous – Sur inscription

17h - 19h :

Arrivée de nos invités - Accueil par la Confrérie de la Tarte au Cras-Stoffé : salle Planchette à Ittre

Vernissage de l'exposition des artistes Ecuillois/Ittrois

21h30 - 23h :

Concert donné par Madame Christine et Monsieur Charles Lakanos-Canier, violonistes professionnels, professeurs au conservatoire de Châteauroux,

Programme :

- HAENDEL : Chaconne en Ré Majeur
- COUPERIN : Badine
- MOZART : Duo en 3 mouvements
- GEMINIANI : Sonate à 2 violons en 3 mouvements
- VIOTTI : 3ème duo op.29
- BACH : 2ème mouvement du concerto pour 2 violons
- LAKATOS Ch. : Chant d'amour (air traditionnel hongrois arrangé pour 2 violons)
- LECLAIR : 2ème sonate op. n°2 en 3 mouvements
- Légende Ecosaise ; chant traditionnel

Lieu : Eglise de Haut-Ittre

SAMEDI 27 :

Réservé à nos invités et aux familles d'accueil

Excursion : Pairi Daiza

Ouvert à tous – Accès libre

Soirée : kermesse de Virginal.

22h : Brûlage de bosses et feu d'artifice

DIMANCHE 28 :

Ouvert à tous – Sur inscription

9h - 11h : Promenades guidées le long de l'ancien bief restauré

Réservé à nos invités et aux familles d'accueil

9h - 11h : Balades en bateau de plaisance

12h - 13h : Palais de Plume - Orangerie

Drink et discours officiels au Palais de Plume.

13h : Repas officiel.

Ouvert à tous – Accès libre

17h : Cérémonie aux morts devant le monument aux morts de Virginal

18h : Concert de la Royale Harmonie Communale de Virginal et des musiciens d'Ecuillé sur le podium (grand kiosque) de la Grand-Place de Virginal (ou Salle de spectacle de l'Ecole libre de Virginal en cas de mauvaises conditions climatiques).

Soirée : kermesse de Virginal

LUNDI 29 :

Réservé à nos invités et aux familles d'accueil

9h30 : Petit déjeuner à Virginal – salle polyvalente

> Daniel Vankerbove, Échevin du Jumelage



Document à renvoyer, le plus rapidement possible et, dans tous les cas, avant le 16 août, à l'Administration Communale d'Ittre – Mme Frédérique Joris – Rue Planchette, 2 – 1460 Ittre

Je participerai, dans le cadre des Festivités du Jumelage 2016 : (Noircissez la case correspondante et notez le nombre de personnes qui vous accompagneront (époux-épouse-enfant(s)) sans tenir compte de nos hôtes d'Ecuillé qui s'inscriront indépendamment).

Au vernissage de l'exposition des artistes Ittrois et Ecuillois le vendredi 26 août – 17h30 – salle Planchette. Je serai accompagné(e) de personnes.

Au concert de Violon qui se tiendra en l'Eglise de Haut-Ittre le vendredi 26 août – 21h30. Je serai accompagné(e) de personnes.

A la promenade guidée le long de l'ancien bief du dimanche 28 août – 9h. Je serai accompagné(e) de personnes.

Au concert donné par la Royale Harmonie Communale de Virginal et les musiciens d'Ecuillé – 18h, et serai accompagné(e) de personnes.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date et Signature :



ÉCOLES COMMUNALES D'ITTRE (RUE JEAN JOLLY, 2) ET DE VIRGINAL (RUE DE L'ÉCOLE, 8 ET RUE DE LA LIBÉRATION, 15) : DES ÉCOLES OÙ IL FAIT BON GRANDIR

INFOS - RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS :
la dernière quinzaine du mois d'août.

Ecole de Virginal

Nicolas JOACHIM, directeur - 067 64 71 23
direction.ecv@ittre.be

Ecole d'Ittre

Maxime TRONION, directeur - 067 64 71 22
direction.eciv@ittre.be

> **Richard Flandroy,**
Échevin de l'Enseignement



COMMÉMORATION AU ROCHER DE LA RÉSISTANCE

Cette Commémoration, qui rappelle le sacrifice des Résistants de la Guerre 1940-45, aura lieu le dimanche 4 septembre 2016.

Messe à 10h00 à Ittre, suivie d'un appel aux morts devant le monument sur la Place.

Ensuite le cortège, auquel nous sommes tous conviés, se dirigera vers le monument du Rocher de la Résistance où il sera rendu hommage aux cinq Résistants tombés glorieusement le 4 septembre 1944.

Outre les Autorités communales et les Associations patriotiques, cette Commémoration verra la participation de la RHC de Virginal, des Cadets de la Marine, de la Croix-Rouge, des écoles et de la population.

Passants, souvenons-nous ...

> **Richard Flandroy, Échevin de l'Enseignement et des Associations Patriotiques**



SOUTIEN A LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Le **soutien à la réussite scolaire** connaît un franc succès auprès des étudiants de notre commune, qu'ils soient en secondaire ou à l'école primaire.

Organisé depuis 2004 par l'Administration Communale, ce service s'adresse à tous les élèves domiciliés ou scolarisés dans la commune.

Il offre aux étudiants la possibilité d'obtenir une aide **personnalisée et individuelle** dans tous les cours de base (français, néerlandais, anglais, mathématiques, ...) mais aussi dans des cours plus spécifiques.

La participation aux frais demandée aux parents a été limitée à 6€ l'heure de cours afin de permettre l'accès des cours à tous.

Chaque étudiant du secondaire a droit à l'application de ce tarif à concurrence d'un maximum de 20 heures de cours par année civile, les élèves de primaire à 15 heures.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce service, nous vous invitons à prendre contact avec :

- Sylviane Bontet ou Frédérique Joris
- Tél : 067/ 79.43.38 (le matin)
- serviceextrascolaire@ittre.be

> **Richard Flandroy,**
Echevin de l'Extrascolaire



VOYAGE DES AÎNÉS AU BIESBOSCH (PAYS-BAS)

Le dernier voyage des Aînés d'Ittre aura lieu **le jeudi 22 SEPTEMBRE 2016.**

La destination en est le **PARC NATIONAL DU BIESBOSCH** aux Pays-Bas. Il est situé au Sud de Doordrecht où la Meuse, à son embouchure, forme un réseau de zones humides et d'îles. La flore et la faune y sont préservées.

- Départ à 08:00 de VIRGINAL (Plateau du Tram); à 08:15 d'ITTRE (Grand-Place).
- Petite halte à Breda (sur la route après Anvers).
- Arrivée au Biesbosch à Drimmelen à 12 h.
- Embarquement pour une mini-croisière de 2 heures.
- Repas à bord du bateau (Koffietaffel).
- Fin d'après-midi au village de HEUSDEN.
- Il est prévu de quitter HEUSDEN vers 17h-17h30.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- M. Arthur Deghorain au 067/64 71 35 – 0475/59 86 05
- Participation aux frais : 40 € par personne.
- Le paiement s'effectue, après inscription, sur le compte de l'Administration communale d'Ittre : IBAN : BE72 0910 0015 3916 - Communication : voyage au Biesbosch.

> **Richard Flandroy, Echevin des Aînés**



L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE RECHERCHE DES PERSONNES INSCRITES EN ALE POUR LA SURVEILLANCE DES TEMPS DE MIDIS AINSI QUE L'ACCUEIL DES ENFANTS AVANT ET/OU APRÈS L'ÉCOLE

Vous répondez aux conditions suivantes :

- Vous avez un contact facile avec les enfants,
- Vous aimez le contact social
- Vous bénéficiez, de préférence, d'une expérience dans le



domaine de l'enfance, et/ou, êtes titulaire d'une attestation de formation dans le secteur,

- Vous êtes inscrit dans l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de Ittre (contact: Jean - Marc VANDE KERKHOVE : 02/366.29.27 ale@braine-le-chateau.be) Permanence le lundi à Virginal : Rue du Centre 9 - tél: 067 64 90 7

Nous vous offrons la possibilité de travailler au sein d'une équipe dynamique et enthousiaste... (jusqu'à 70h par mois avec des chèques ALE).

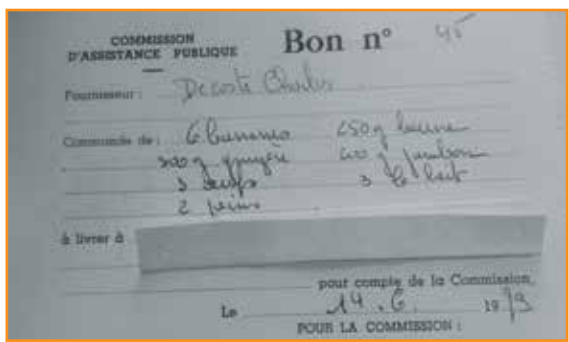
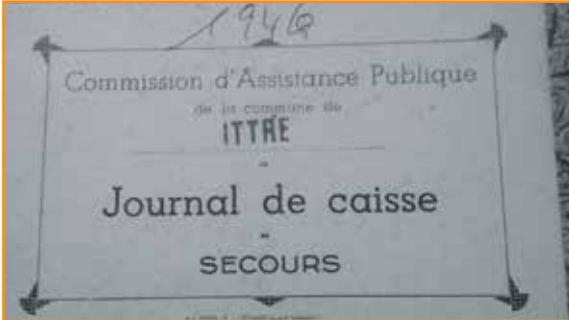
> **Richard Flandroy,**
Échevin de l'Extrascolaire



C.P.A.S. - 40 ANS D'EXISTENCE

UN PEU D'HISTOIRE – L'ORIGINE DES C.P.A.S.

- L'action sociale existait déjà à l'époque du Moyen-Age lorsque les seigneurs et les riches commencent à créer des institutions caritatives.
- Dès 1765, l'assistance aux pauvres s'organise et quelques années plus tard, les hospices et les bureaux de bienfaisance sont créés.
- En 1925, le Parlement belge vote la loi créant les Commissions d'assistance publique (CAP).



- En 1975, la création des Centres publics d'aide sociale et le 8 juillet 1976, une loi qui consacre le droit à l'aide sociale afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.
- Depuis 1976, toute personne peut faire appel au Centre public d'aide sociale. Tout citoyen peut s'adresser au C.P.A.S. sans réticence, car celui-ci mène son action au nom de la solidarité sociale et est tenu à l'obligation de confidentialité.
- Depuis le 1er octobre 2002, les C.P.A.S. portent le nom de Centres publics d'action sociale.
- Le C.P.A.S. est un organisme local autonome chargé de l'aide sociale.
- Chaque commune doit disposer d'un C.P.A.S.

QUE SIGNIFIENT LES LETTRES C.P.A.S.

- **Centre** : le C.P.A.S. centralise un large éventail de services
- **Public** : le C.P.A.S. est accessible à tous. Chacun peut y venir, y entrer, y demander de l'aide
- **Action** : le C.P.A.S. est un service généraliste. Il n'est pas seulement question d'argent, toutes sortes de problèmes peuvent être abordés
- **Sociale** : chaque individu a droit à une existence conforme à la dignité humaine.

COMBIEN DE CONSEILLERS AU C.P.A.S. ?

Les conseillers de l'action sociale sont élus par leurs pairs élus directs de la commune.

Le nombre de conseillers au C.P.A.S. est fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour Ittre, le Conseil de l'Action Sociale est composé de 9 conseillers.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE À HUIS CLOS

Le huis clos des réunions du Conseil de l'action sociale n'est pas, contrairement à ce que l'on entend trop souvent, un élément anti-démocratique, c'est même tout le contraire, car tous les groupes politiques représentés au Conseil communal sont représentés au Conseil de l'action sociale.

La discrétion des débats, assurée grâce au huis clos, est favorable au développement d'un vrai débat de fond sur des dossiers et des personnes. L'absence de micros, de caméras et de public, permet assurément l'organisation de discussions profondes chargées d'organiser le respect de la dignité humaine des citoyens de notre commune. Le huis clos évite la tentation de l'envolée lyrique à vocation strictement journalistique.

Au vu des caractéristiques fondamentalement humaines des décisions prises dans les C.P.A.S., le huis clos est un facteur déterminant dans la recherche de solutions concertées dans l'intérêt du bien commun.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DES C.P.A.S.

- L'aide sociale
- Le revenu d'intégration
- Les allocations chauffage

LES MISSIONS QUE VOUS OFFRE VOTRE C.P.A.S. À IITRE

- L'aide sociale
- Le revenu d'intégration
- Les allocations chauffage
- Les consultations juridiques
- Les aides familiales
- L'accueil de la petite enfance
- Le service repas à domicile et dans les écoles
- La réinsertion socio-professionnelle
- L'accueil des demandeurs d'asile
- La guidance énergétique
- La guidance budgétaire
- La lutte contre la pauvreté infantile (chèque culture – chèque sport)
- La recherche de logement



LE C.P.A.S., UNE ORGANISATION AU SERVICE DU CITOYEN

Si le législateur a voulu l'autonomie du C.P.A.S. pour l'organisation de ses actions et la confection de son budget, c'est bel et bien parce que le C.P.A.S. agit pour l'intérêt des plus fragiles d'entre nos concitoyens.

L'aide et l'action sociale ont bien entendu un coût. Mais ce coût n'est pas perdu, loin de là. Ce coût est un investissement social, un placement dans l'humain.

Cet investissement social représente également un investissement extrêmement précieux dans une série d'autres matières : cohésion sociale, soins de santé, accès aux droits fondamentaux, lutte contre la pauvreté.

Le Conseil vise à un subtil mélange d'intérêts collectifs et individuels. Il s'agit de notre plus précieux ressort et il ne faudrait pas que d'autres motivations viennent les entraver. La menace du « trop de sécurité sociale » ne peut pas avoir gain de cause.

Il faut rester attentif à l'effritement de la solidarité sociale au profit d'une logique budgétaire. Un trop grand retour à la solidarité familiale due à un désinvestissement progressif de l'Etat risque de mener à une pauvreté stigmatisée.

LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE C.P.A.S.

Le C.P.A.S. est une institution bénéficiant d'une personnalité juridique propre. Ses relations avec la commune sont à la fois basées sur l'autonomie, la tutelle et la concertation.

- **L'Autonomie** : Le C.P.A.S. a des compétences propres. Il est un service autonome avec des missions spécifiques et des règles spécifiques. Il fonctionne donc dans une grande autonomie vis-à-vis de la commune.
- **La tutelle** : Bien qu'il soit autonome, le C.P.A.S. dépend de la commune d'un point de vue financier. Il est donc soumis à une autorité de tutelle, c'est-à-dire à un contrôle de ses activités.
- **La concertation** : Les actions développées par la commune peuvent regrouper certaines actions menées par le C.P.A.S. Il est nécessaire qu'il y ait une concertation afin qu'ils délimitent leur champ d'action respectif. La commune et le C.P.A.S. doivent coordonner leurs actions au sein de comités de concertation car certaines décisions ne peuvent pas être prises par le C.P.A.S. si elles n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable (budget, statut du personnel, création de services).

EN CONCLUSION

On n'entre jamais dans la précarité de son plein gré. Maladie, perte d'emploi, faillite, problèmes familiaux, ... personne n'est à l'abri de l'exclusion sociale. Elle frappe, impitoyable, semblant affirmer que la société n'a plus besoin de vous. Brusquement, les regards se détournent et les portes se ferment.

La précarité, c'est cette condamnation à la solitude, à l'isolement. C'est l'indifférence.

La fonction de votre C.P.A.S. est précisément de garder les portes de la société ouvertes, d'offrir à celles et ceux qui vivent ou qui survivent dans la

précarité ou qui sont confrontés à des difficultés sociales, une aide, un soutien, une solution à leurs problèmes. Renouer le dialogue interrompu par les blessures de l'existence. Ecouter, regarder et, surtout, se remettre à conjuguer au futur pour accéder à nouveau à l'autonomie et à la dignité.



> **Françoise Peeterbroeck,**
Présidente du CPAS



NOUVELLE PROCÉDURE DE DEMANDE D'AIDE AUX PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP

Depuis le 1er juillet 2016, l'administration communale n'est plus compétente en matière d'introduction d'une demande d'aide aux personnes souffrant d'un handicap. Dorénavant, cette matière sera traitée par le CPAS.

À partir de cette date, plusieurs changements peuvent être observés :

La demande sur papier est remplacée par un questionnaire simplifié en ligne ;

- Cette demande sera envoyée directement au SPF Sécurité sociale (service personnes handicapées) par voie électronique ;
- Il n'est plus nécessaire de faire remplir un formulaire papier par votre médecin traitant. En effet, le SPF Sécurité sociale (service personnes handicapées) prendra directement contact avec ce dernier afin de demander vos données médicales, via une plateforme électronique sécurisée ;
- Vous obtiendrez une décision plus rapide du SPF Sécurité sociale (service personnes handicapées).

Comment introduire une demande soi-même ?

Etant donné que le site internet « My Handicap » est un service en ligne sécurisé, il est indispensable que vous disposiez d'un lecteur de carte d'identité pour vous connecter à votre dossier.

Il faut commencer par vous rendre sur le site <https://myhandicap.belgium.be> et insérer votre carte d'identité dans le lecteur. Lorsque le système vous le demande, faites votre code PIN pour vous identifier.

Vous pouvez ensuite cocher quelles sont les allocations ou les mesures que vous souhaitez demander. En fonction des allocations choisies, un questionnaire en ligne s'affichera et vous devrez renseigner les données administratives relatives à votre degré d'autonomie.

Pour terminer, il suffit de cliquer sur « envoyer la demande ».

Lorsqu'une demande est enregistrée, un accusé de réception vous est transmis de manière électronique avec un numéro de dossier.

Le SPF Sécurité sociale (service personnes handicapées) reprendra contact avec vous après analyse du dossier pour vous informer de leur décision.

Que faire si je ne dispose pas d'un lecteur de carte d'identité ?

Dans le cas où vous ne possédez pas de lecteur de carte d'identité, vous pouvez vous rendre auprès du CPAS de la commune. Les personnes qui gèrent cette matière sont compétentes pour remplir la demande de la personne ayant un handicap.

Le CPAS se situe à la rue de la Planchette, 6 – 1460 Ittre.

Une permanence est assurée le lundi après-midi de 14h00 à 15h30.

Personnes de contact :

- DRAGUET Charlène, assistante sociale (E-mail. charlene.draguet@publilink.be/Tel.067/64 71 67)
- CASELLAS Féline, assistante sociale (E-mail. feline.casellas@publilink.be/Tel.067/64 71 67)

Si vous avez d'autres questions, nous vous invitons à aller sur le site internet <http://handicap.belgium.be>

> **Françoise Peeterbroeck,**
Echevine des Affaires Sociales



NOCES D'OR



Arie Vossen et Joseph Cornil : 60 ans de mariage



Germaine Poulaint et André Ramael : 60 ans de mariage



Paulette Wauty et Aimé Vanderwalle : 60 ans de mariage



Margareta Nachtegael et Jean Thysebaert : 50 ans de mariage



NAISSANCES

DEMANNEZ DE COCK SAM : né le 26/05/2016 à Braine-l'Alleud
VAN WYNSBERGHE ADELE : née le 3/06/2016 à Anderlecht
NASO DIEGO : né le 3/06/2016 à Braine-l'Alleud
CHAMPEAUX LOAN : né le 4/06/2016 à Uccle
GBALIGAZA LUCAS : né le 14/06/2016 à Braine-l'Alleud
HAMDI SOTIAUX NAOMIE : née le 15/06/2016 à Ittre
DETRY MARIE : née le 19/06/2016 à Soignies
ABDELMOULA ASINAT : née le 26/06/2016 à Bruxelles
HUENS ARRON : né le 30/06/2016 à Braine-l'Alleud
MATAMBANADZO MARONGA : né le 16/07/2016 à Braine-l'Alleud



DÉCÈS

DRUET DENISE : décédée le 7/06/2016 à Ittre
LEMOINE SUZANNE : décédée le 10/06/2016 à Nivelles
HOSLET LÉOPOLDINE : décédée le 13/06/2016 à Ittre
MARÉCHAL DELPHINE : décédée le 17/06/2016 à Braine-l'Alleud
NICAISE YVON : décédé le 20/06/2016 à Coxyde
BILLEN JOSÉ : décédé le 21/06/2016 à Ittre
GABRIEL CARMEN : décédée le 2/07/2016 à Ittre
VANNEBERGH AURORE : décédée le 7/07/2016 à Nivelles
FLORQUIN MARIE : décédée le 9/07/2016 à Ittre
GRÉER MARIA : décédée le 14/07/2016 à Tubize
SEMPOUX GÉRARD : décédé le 15/07/2016 à La Louvière
VANDER KUYLEN MARIETTE : décédée le 19/07/2016 à Ittre
DE SCHUYTER GONZAGUE : décédé le 20/07/2016 à Ittre
LENOBLE ANETTE : décédée le 22/07/2016 à Charleroi



MARIAGES

BAJOUX OLIVIER ET BOUGARD AURORE : le 4/06/2016 à Ittre
DUFOR JEAN-FRANÇOIS ET LONBOIS LAURENCE : le 11/06/2016 à Ittre
LOUIS EDOUARD ET CARLIER JEANINE : le 17/06/2016 à Ittre
VAN ECKHOUT GUILLAUME ET EVERARD DE HARZIR CHRISTINE : le 25/06/2016 à Ittre
DEMEYERE FLORENT ET VANNUVEL SARAH : le 1/07/2016 à Ittre
DUBOIS LAURENT ET SPIÉCART VIRGINIE : le 15/07/2016 à Ittre

> **Christian Fayt, Officier de l'Etat Civil**

Prochain Conseil communal :

13 SEPTEMBRE 2016 - 19H
GRAND PLACE - ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Daniel VANKERKOVE, Echevin de l'Information - 0470/ 223 301**

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit - Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**



MÉMORIAL VANDAMME : NOUS Y SERONS LE 9 SEPTEMBRE

La Commune d'Ittre participera cette année encore au Mémorial Vandamme.

18 entrées gratuites seront mises à la disposition de jeunes de nos villages âgés de 12 à 16 ans.

Départ et retour : en bus communal. De plus amples informations vous parviendront après votre inscription auprès de Mme Lalli : 067/79 43 43 avant le 2 septembre 2016.

Sportivement vôtre

> **Daniel Vankerkove, Echevin des Sports**



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE À VIRGINAL À PARTIR DU 5/09/2016

Bpost nous informe de l'adaptation des horaires d'ouverture du bureau de poste de Virginal (rue de l'école, 10) à compter du 5 septembre 2016 :

Horaire d'ouverture				
Lundi			14H30	17h
Mardi	9h30	12h30	13H45	18h
Mercredi			14H30	17h
Judi	9h30	12h30	13H45	18h
Vendredi	9h30	12h30	13H45	18h
Samedi				



PLANTER UNE HAIE SEMER UNE PRAIRIE FLEURIE



Vous souhaitez favoriser la biodiversité en plantant une haie et/ou une prairie fleurie ? Le Brabant wallon vous aide !

Cette année, nous vous proposons de planter une haie fleurie, une haie champêtre, ainsi qu'une prairie fleurie.

Particulier, association ou entreprise, déposez votre demande avant le 31 août 2016 pour améliorer la biodiversité au sein de votre espace vert, et agir ensemble pour l'environnement.

INFOS ET FORMULAIRES :

Tél. : 010 23 62 93 - developpementterritorial@brabantwallon.be
 www.brabantwallon.be